Nations Unies A/56/347

Assemblée générale

Distr. générale
10 septembre 2001
Français
Original: anglais/arabe

Cinquante-sixième session
Point 76 de l'ordre du jour provisoire*
La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

Page

I. Introduction 2

II. Réponses reçues des gouvernements 2

Qatar 2

* A/56/150.

** Le présent rapport contient les renseignements reçus en août 2001.

01-53841 (F) 240901 240901

I. Introduction

1. L'Assemblée générale, au paragraphe 2 de sa résolution 54/46 du 1er décembre 1999, intitulée « La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification », a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session des vues complémentaires que les États Membres lui auront communiquées conformément aux résolutions 50/61 et 52/31 de l'Assemblée générale en date, respectivement, du 12 décembre 1995 et du 9 décembre 1997.

2. Conformément à cette demande, le 12 juillet 2001, une note verbale a été adressée aux États Membres leur demandant de présenter leurs vues sur la question. À ce jour, une réponse a été reçue du Qatar. Les réponses qui seraient éventuellement reçues d'autres États Membres seront publiées dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Qatar

[Original : arabe]
[29 août 2001]

Les autorités compétentes de l'État du Qatar approuvent toutes les mesures rigoureuses de vérification de l'application des accords de limitation des armements et de désarmement et considèrent que tous les États doivent se conformer à ces mesures dont l'objet concerne tous les États du monde sans exception.